

Déclaration liminaire du SUI-FSU en ouverture de la CAPN du 11 juillet 2025

Chers collègues, même si avec la mise à mal du paritarisme notre instance a perdu beaucoup de ses attributions, cette CAPN reste l'occasion de faire un rapide bilan de fin d'année et d'esquisser quelques perspectives aussi bien concernant les politiques d'éducation qui relèvent de notre pilotage, sur le terrain, que sur nos enjeux corporos.

Les examens qui s'achèvent nous inspirent en effet un bilan encore un fois très inquiétant.

Au lycée général, le bac issu de la réforme Blanquer, malgré les retouches incessantes -et épuisantes pour les personnels !- ne cesse d'étirer son cortège de dysfonctionnements.

Le calendrier imposé, absolument intenable (trois jours pour les écrits, puis une grosse semaine pour corriger et faire -à la fois- passer le G.O. !), oblige à la mise en place d'une usine à gaz organisationnelle qui dégrade très fortement les conditions de passation pour les élèves et d'évaluation, pour les professeurs.

De l'iniquité structurelle, entraînée pas les différents sujets J1-J2 proposés aux élèves, aux conditions de correction extrêmement dégradées notamment pour les très nombreux enseignants sollicités à la fois pour les corrections des écrits et l'évaluation du G.O., cette session du baccalauréat général nous conduit à réaffirmer, comme l'année dernière, qu'en tant qu'inspecteurs, dans ces conditions, nous ne pouvons garantir ni la qualité ni l'équité des corrections, ce qui est pourtant l'une de nos missions essentielles.

Quant au parcours différencié en terminale professionnelle... c'est la chronique d'un échec annoncé. La décision d'avancer les épreuves en mai a complètement vidé les établissements de leurs élèves, qui par ailleurs ne se sont pas plus rendus sur leurs lieux de stages pour ceux qui avaient choisi cette option. Résultat, ce sont encore six semaines de formation perdues pour nos élèves qui en ont pourtant tant besoin ! Ce n'est pourtant pas faute d'avoir prévenu tant la Dgescro que la ministre, au risque d'entendre que nous étions des oiseaux de mauvais augure. Quand les experts que nous sommes seront-ils écoutés ? Comme pour toutes les mesures de la réforme du lycée professionnel, c'est à une dégradation des conditions de formation et d'accès à la certification que nous assistons. Il est temps de revenir sur ces dispositions qui pénalisent encore plus les enfants issus des familles les plus pauvres de notre pays.

Pour le collège, même si la plupart des mesures dites du « choc des savoirs » ont été à juste titre abandonnées -et nous nous en réjouissons !- il reste le problème des groupes de niveaux. Le bilan de ce dispositif a été réalisé par l'IGESR elle-même et le rapport récemment paru est sans appel : cette mesure, injuste et stigmatisante, se révèle au mieux inefficace quant aux performances scolaires des élèves concernés et, plus probablement, délétère. Le SUI-FSU, se reposant sur l'ensemble de la littérature sur le sujet, avait pourtant tiré, avec d'autres, la sonnette d'alarme, mais sans succès...

Face à ces constats, une évidence s'impose : il est plus qu'urgent de remettre à plat tous ces dispositifs qui ont fait la preuve de leur inefficacité, voire de leur nocivité. Les groupes de niveau doivent évidemment être immédiatement abrogés et il plus que nécessaire de revenir en profondeur sur les « réformes » du lycée général et du lycée professionnel.

Cette fois, pour éviter les récentes erreurs, il serait préférable que les réformes ne soient pas entièrement conçues hors-sol et que la parole des praticiens de terrain -et notamment des corps d'inspection !- soit sollicitée et écoutée !

Pour ce qui concerne nos enjeux corps, le bilan n'est guère plus réjouissant.

En effet, comme vous le savez, nous avons quitté -avec nos camarades du SIEN UNSA- le GT « allègement-simplification » face au constat d'une impossibilité à faire entendre nos demandes d'un réel allègement de nos missions.

Or, un an après la rédaction de notre nouvelle « circulaire missions », la nécessité de préciser, hiérarchiser et -bien évidemment !- alléger nos missions reste pour nous une priorité et il est plus que jamais nécessaire qu'un dialogue social sur ce sujet puisse être repris.

Dans le premier degré, les tâches nouvelles continuent à s'empiler pour toujours plus de stress, d'épuisement professionnel, et toujours sans aucune considération pour l'engagement des IEN. Les collègues sont exaspérés et le rétablissement de l'indemnité liée au travail supplémentaire généré par la mise en œuvre du pacte est unanimement réclamée, tout comme la linéarisation de la HEBbis. La direction de l'encadrement doit prendre conscience du profond mal-être de la profession qui conduira inexorablement à un recul de son engagement sans gestes d'apaisement.

Enfin, on nous annonce une revalorisation de notre IFSE, qui serait rétroactive à partir du 1^{er} janvier. Cela pourrait être un élément de satisfaction si le montant de cette revalorisation n'était pas si faible (25€ mensuels... même pas un café par jour !) et, surtout, si cela n'était pas à ce point éloigné de nos demandes.

En effet, sur le volet indemnitaire, nous demandons évidemment une véritable revalorisation mais aussi un cadrage national des critères permettant d'accéder aux différents groupes, de manière à réduire l'hétérogénéité que nous constatons et qui est souvent ressentie comme une injustice.

Plus important encore, nous refusons qu'une minuscule avancée sur le volet indemnitaire vienne masquer le fait que nous ne sommes absolument pas entendus sur notre demande prioritaire d'un allongement très sensible de nos grilles indiciaires pour tenir compte de l'allongement de nos carrières (suite notamment au rajeunissement de nos corps).

A court terme, une linéarisation de l'accès à la HEBbis pour les IEN et un accès à la HEC pour les IA-IPR relèvent de l'urgence mais, à plus long terme, c'est vers un allongement bien plus important des grilles, enfin fusionnées, qu'il faut aller. C'est un souci d'attractivité mais aussi de simplification et de justice que nous devons partager.

Sur l'ensemble de ces sujets corporaux, comme sur les sujets relatifs à l'évolution du système éducatif, il est impératif qu'un dialogue véritable s'engage et que notre parole soit entendue, non seulement dans l'intérêt des corps d'inspection mais aussi pour garantir la qualité et le bon fonctionnement du service public d'Éducation que nous chérissons tous.

Quant à la question de l'attractivité de corps d'inspection elle doit être aussi notre souci commun et, si elle passe bien évidemment tout d'abord par une revalorisation indiciaire, elle passe aussi par une bientraitance et par un souci des personnes.

Or, alors que les corps d'inspection sont de plus en plus sous pression et que nous réclamons, depuis des années, soutien et considération de la part de nos hiérarchies et de l'institution, c'est au contraire à un durcissement du management que nous assistons. Le nombre de collègues malmenés ou contestés jusque dans leurs actes professionnels n'a jamais été aussi important. Plus grave, les situations se multiplient où la confiance et le soutien de nos hiérarchies ne sont pas accordés à priori aux inspecteurs, mais où les collègues sont mis en cause ou sommés de s'expliquer sur la base « de remontées d'enseignants » ou « d'agents » par exemple.

Ce durcissement a été ressenti à l'occasion du mouvement, où des collègues se sont vu refuser une affectation sur un poste resté vacant, en application d'une recommandation de stabilité sur poste érigée en règle immuable.

Enfin cette CAPN, qui pour la première fois de son histoire aura à traiter six cas de propositions de non-titularisation, ne serait-elle pas, elle aussi, le signe d'une crispation du management à l'opposé de l'accompagnement et du soutien dont ont besoin nos collègues stagiaires ?

Nous espérons que les discussions qui suivront nous donneront tort sur ce point et que nous pourrons apporter à nos collègues les réponses les plus justes et les plus équitables.